

**Minutes of the General Meeting of the APRUO, May 27th, 2008**  
**Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'APRUO du 27 mai**  
**2008**

1. The meeting came to order at 1:40 p.m. Seventy-one members were present. The quorum required is twenty-five.

2. Bernard Philogène, appuyé par Michel Roussel, a proposé l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé. Accepté à l'unanimité.

3. Gaston Sauvé a lu les noms des membres de notre association qui sont décédés depuis l'assemblée générale de l'an dernier. Ils sont au nombre de dix-sept :

Calvin Sieb		Arts (musique)	le 21 mai 2007
Reynald Maheu		École de gestion	le 6 juin 2007
Frank Talbot		Génie	le 21 juin 2007
John de la Mothe	52 ans	Administration	août 2007
Louise Campagna	71 ans		le 21 septembre 2007
Victor Szyrinski	93 ans	Médecine	le 21 septembre 2007
Camille La Bossière	64 ans	Arts (Anglais)	le 28 octobre 2007
Roger Chaput	87 ans	Droit civil	le 18 janvier 2008
Julien Couture		Arts (Lang. viv.)	le 29 février 2008
James Wiley	78 ans	Médecine	le 4 mars 2008
Henry Oxorn	87 ans	Médecine	le 16 mars 2008
Joseph Riel	84 ans	Éducation	le 19 mars 2008
Irena Mazurkiewicz-Kwilecki	89 ans	Médecine	le 20 mars 2008
Joseph Kattackal	80 ans	Éducation	le 22 mars 2008

Sami Qadri		Sciences (biologie)	le 4 avril 2008
Boris Goreloff	86 ans	Arts (Ét. Slaves)	le 24 avril 2008
Yvan Lepage	64 ans	Arts (Français)	le 22 mai 2008

4. Approbation du procès-verbal du 30 mai 2007. Proposée par Jean-Marie Joly et appuyée par Phillip Patsula. Acceptée.

5. Suites au procès-verbal. Aucune.

6. Treasurer: George White presents the financial report of the past year. Approved. Please see annex «A».

7. État du régime de retraite.

Viateur Bergeron : a) annonce la nomination de Me Peter Harder au poste de président du régime de retraite. Prière de voir l'annexe «B».

b) presents the statement of the Market Value of the Pension Fund. Please see annex «C».

c) fait état des obstacles qu'érige l'administration de l'Université face à la demande de l'APRUO et de l'APSR d'une liste complète des noms et des coordonnées des retraités. C'est pour contourner ces obstacles que l'APRUO et l'APSR auront recourt à une lettre explicative accompagnée d'une déclaration à compléter qui seront envoyées aux retraités de l'université. Prière de voir l'annexe «D».

d) is of the opinion that independent auditing of the Pension Plan administration should become standard practice. (Note: This situation , which was mentioned but not discussed at the last CURAC General Meeting, and seen as a problem, also exists at other universities of Canada . (FG)

e) fait état d'une lettre qu'il a adressée à Marc Bouchard de la société MERCER demandant que les évaluations actuarielles du régime de retraite de l'Université d'Ottawa soient remises aux membres du Comité de pension au moins dix jour avant la réunion au cour de laquelle les évaluations doivent être examinées. Dans sa réponse, Marc Bouchard affirme qu'il fera tout ce qui est possible pour que l'évaluation actuarielle soit prête quelques jours avant la rencontre du Comité de retraite du 30 mai prochain. Prière de voir l'annexe «E».

f) submits the memorandum sent to the members of the Pension Plan Committee regarding the Confidentiality Agreement. Viateur Bergeron has refused to sign

the agreement on the grounds that as it is worded the Agreement needlessly stifles the basic freedoms of the members.

g) outlines the exchange of letters he had with Ms Marion Gassenauer of the Financial Services Commission of Ontario with regards to the status of the University of Ottawa Retirement Pension Plan and the problem of the surplus.

**8. Viateur Bergeron présente la résolution de l'APRUO réclamant pour les retraités la juste part qui leur revient des surplus du régime de retraite. Après une discussion de quelques minutes, Bernard Philogène, appuyé par Bert Hubbard, propose l'adoption de la résolution telle que présentée. Adoption à l'unanimité. (Prière de voir le texte bilingue après la signature du secrétaire page 3.)**

**Viateur Bergeron presents the resolution of the apruo requesting its share of the pension plan surplus for the retirees. After some discussion, Bernard Philogene moved, seconded by H. Albert Hubbard that this resolution be adopted as presented. It was adopted unanimously. (Bilingual text below after the signature of the Secretary p. 3.)**

9. Elections. Léo Benoiton, Viateur Bergeron, Renald Simard and George White were reelected by acclamation.

10. Scholarship Endowment Fund. François Gallays declared that as of next year, instead of being available only to the sons and daughters of active and retired professors, the scholarship will be open to the children of all the employees and retirees of the University of Ottawa .

11. Pension Committee meeting May 30 2008.

12. CURAC. François Gallays reported that the College and University Retirees Association of Canada had their National Conference and annual General Meeting in Montreal in May 21<sup>st</sup>, 22<sup>nd</sup> and 23<sup>rd</sup>. He also underlined that it was the first fully bilingual meeting of the association.

13. Divers. Jean-Marie Joly a tenu à exprimer la gratitude de tous présents envers les membres du conseil de direction de l'APRUO et tout particulièrement envers le président Viateur Bergeron pour l'excellence du travail accompli. Applaudissements chaleureux ! Fin de la réunion.

François Gallays  
Secrétaire/Secretary  
APRUO

**See annexes A, B,C,D,E, after the text of the resolution copied below which has been voted unanimously (See paragraph 8 above)**

**Voir les annexes A,B,C,D,E, après le texte de la résolution ci-après copiée qui a été adoptée unanimement. (Voir paragraphe 8 supra)**

## APRUO

Association des professeurs retraités de l'Université d'Ottawa  
Association of Professors Retired from the University of Ottawa

### RESOLUTION OF THE APRUO REQUESTING ITS SHARE OF THE PENSION PLAN SURPLUS FOR THE RETIREES

**((LE FRANÇAIS SUIV))**

**May 27, 2008**

The value of the pension fund as of January 1, 2007, according to the actuaries employed by Mercer was \$1,207,202,000. The surplus ratio was about 12% or \$133,000,000 (*Mercer, page 6 \*\*\**). The University administration took a contribution holiday from 1 June 2007 to 31 December 2007 and gave a contribution holiday to all employees from 1 September 2007 to 29 February 2008. (The numbers have been rounded).

For the University of Ottawa, this contribution holiday represented a saving of \$14,400,000, 7/12 of the contribution forecast by the actuaries for 2007, which was \$24,700,000. For the employees, their contribution holiday was equivalent to a general increase in revenue of \$6,600,000 in the salaried mass, 7/12 of their contribution which was \$11,370,000 (*Mercer, page 15*). **As for the retired members, they received nothing.** In fact, the pension plan funds were severely reduced by these contribution holidays, causing prejudice to present and future retirees.

WHEREAS the ultimate objective that justifies creation of a pension plan is to assure the retirees the means to live the last years of their lives in a secure environment, by providing a style of life approximating that which they had during their working years. **In short, it is for the retirees that the pension plan was established.**

WHEREAS the employer and the employees must contribute according to their agreements except as these are prohibited by law. **The surplus should be distributed in an equitable fashion between the employees and the retirees. It is for them that the plan exists.**

WHEREAS, in the present case, we submit that it was not obligatory for the employer to take a contribution holiday. “At the request of the University, the solvency liabilities used to determine the solvency of the plan exclude a portion of future plan indexation. Including all future plan indexation would result in solvency liabilities of \$1,308,639,000. If all future indexing had been excluded, the plan would have ... a solvency excess of \$251,839,000” (*Mercer pages 9 and 16*). The criteria chosen by the administrators of the pension plan could have created a surplus or a deficit. Their choice created a surplus of \$133,000,000.

WHEREAS the employees and the retirees of the university are equal owners of the assets of the pension plan, it follows that the surplus ought to be shared between the two groups and among members in a just and equitable way. The employer has no right to the assets that generate the surplus. Therefore the employer may cease contributing only if the law formally forbids it.

WHEREAS in 1988 the fiduciaries (the members of the Board of Governors) distributed the surplus to employees and to retirees and (note well) the employer continued its annual contribution of 8.5% as specified by the pension plan.

WHEREAS the reform of 2000 divided the amount owing to the retirees and employees in three (3) installments as promised before the vote on the reform. The 3<sup>rd</sup> installment, representing about eight (8) million for the retirees and about twelve (12) million for the employees was not paid. The reason given was that at 1 January 2006, the 6% surplus requirement was not met according to the criteria chosen by the Administration and applied by the actuaries. Other criteria could have been used such as those adopted by the Canadian Institute of Actuaries (\*\*\*\*).

WHEREAS at 1 January 2007, according to these new criteria, the surplus was 12%. On the simple basis of equity and justice, the fiduciaries should have paid the 3<sup>rd</sup> installment according to the actuarial evaluation made for 2006, using the same criteria. The surplus would have been 8.13%, *i.e.* 2.13% more than the 6% required to justify the 3<sup>rd</sup> installment. The surplus of 2.13% represented a sum of 21.5 million, thus the 3<sup>rd</sup> installment would have cost about 20 million.

WHEREAS the members of the Board of Governors, fiduciaries and ultimate administrators of the pension plan, have the fiduciary obligation to distribute to the retirees and the employees the excess funding. This excess funding was generated by the contributions made to the pension plan by the employees and the retirees during their employment. The employer has always considered its contributions as being part of employee remuneration. Consequently the employer should not profit from the surpluses derived from the funds

which are part of the remuneration of present and past employees, funds established to ensure their remuneration after their retirement.

CONSIDERING all these facts, we submit that the retirees have not been treated in a fair and equitable manner in the distribution of the surplus. At the university's request the surplus was calculated according to criteria such as to create a surplus in the pension plan as at 1 January 2007. The university corporation took advantage of this and favoured the employees while neglecting the retirees. The surplus should have been shared first by the retirees and employees. The contribution holiday for the employer is acceptable only if the law forbids it to contribute.

**CONSEQUENTLY, the Association of Professors Retired from the University of Ottawa requests that the trustees act pursuant to the principles of fundamental justice and equity. They should quickly take the necessary steps to identify the surplus that rightfully belongs to the retirees and the employees, taking into account that the employees have already received \$6,600,000 in 2007-2008 thanks to their contribution holiday. They should determine the amount due to each retiree and employee of the University of Ottawa, and remit this sum as soon as possible.**

IN CONSEQUENCE, it is moved by Bernard Philogene And seconded by H. Albert Hubbard that this resolution be adopted and be made known to the fiduciaries, (the members of the Board of Governors), the actuaries, the auditors of the pension plan and the members of the Pension Plan Committee of the University of Ottawa. We request that action be taken without delay. **Adopted unanimously.**

\*\*\* The University of Ottawa Retirement Pension Plan, Report on the Actuarial Valuation for Funding Purposes as at January 1, 2007, by MERCER.

\*\*\*\* A new Canadian Institute of Actuaries Standard of Practice For Determining Pension Commuted Values ("CIA Standard") became effective on February 1, 2005 (Mercer, page 5)

## **APRUO**

**Association des professeurs retraités de l'Université d'Ottawa  
Association of Professors Retired from the University of Ottawa**

**(ENGLISH, ABOVE)**

**RÉSOLUTION DE L'APRUO RÉCLAMANT LA JUSTE PART DES RETRAITÉS DANS LE  
SURPLUS DU RÉGIME DE RETRAITE**

**27 mai 2008**

La valeur des actifs du régime de retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2007, selon les actuaires de Mercer, était de 1 207 202 000\$. Le ratio du surplus était de 12 %, soit 133 000 000\$, (*Mercer, .page 6 \*\*\**). L'administration de l'Université a pris congé de ses contributions du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2007 et a donné congé de contributions à tous les employés du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 29 février 2008. (Les chiffres sont arrondis).

Ces congés représentaient, pour la corporation Université d'Ottawa, une économie de 14 400 000\$, soit les 7/12 de sa contribution prévue par les actuaires pour l'année 2007, qui était de 24 700 000\$. Quant aux employés, leur congé de contribution représentait une augmentation générale de revenu de 6 600 000\$, soit les 7/12 de leur contribution qui étaient de 11 370 000\$ (*Mercer, page 15*). **Quant aux retraités, ils n'ont rien reçu.** Par ailleurs, le fonds du régime de retraite s'est appauvri gravement à cause de ces congés de contribution, causant un préjudice aux retraités actuels et à venir.

ATTENDU que l'objectif ultime qui justifie la création d'un régime de retraite est d'assurer aux retraités des revenus qui permettent à ces derniers de vivre la dernière saison de leur vie de façon sereine, en leur assurant un niveau de vie qui s'approche de celui que leur rémunération leur permettait durant leur vie active. **En résumé, le régime de retraite a été créé pour les retraités.**

ATTENDU que l'employeur et les employés doivent contribuer selon leurs engagements, à moins que la loi ne les empêche de le faire. **Les surplus devraient être distribués équitablement aux retraités et aux employés, compte tenu du fait que le régime de retraite existe pour eux.**

ATTENDU que, dans le cas présent, nous soumettons qu'il n'était pas obligatoire pour l'employeur de prendre congé de ses contributions. En effet, «*At the request of the University, the solvency liabilities used to determine the solvency of the plan exclude a portion of future plan indexation. Including all future plan indexation would result in solvency liabilities of \$1,308,639,000.*» «*If all future indexing had been excluded, the plan would have ... a solvency excess of \$251,839,000*» (*Mercer, p. 9 et 16*). Le choix des critères par les administrateurs du régime de retraite pouvait créer un surplus ou un déficit. Leur choix a créé un surplus de 133 000 000\$ (*Mercer, p. 6*).

ATTENDU que les employés et les retraités de l'Université sont des membres à part entière et sont propriétaires des actifs du régime de retraite, il va de soi que les surplus doivent être partagés entre les deux groupes et pour chaque membre de façon juste et équitable. L'employeur n'a aucun droit sur les bénéfices que génèrent les surplus. Par conséquent, l'employeur ne peut cesser ses contributions que si la loi lui interdit formellement de contribuer au fonds du régime de retraite.

ATTENDU qu'en 1988, les fiduciaires (les membres du Bureau des gouverneurs) ont distribué le surplus aux employés et aux retraités et, à noter, que l'employeur a versé sa contribution annuelle de 8,5%, comme convenu dans le régime de retraite.

ATTENDU que la réforme de 2000 a partagé la part des retraités et des employés en trois (3) versements, tels que promis lors du vote sur la réforme. Le 3<sup>e</sup> versement, représentant environ huit (8) millions pour les retraités et environ douze (12) millions pour les employés, n'a pas été versé. Le motif invoqué était qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le surplus de 6% requis n'était pas atteint, selon les critères alors choisis par les administrateurs et appliqués par les actuaires. D'autres critères auraient dû être utilisés, soit ceux adoptés par le Canadian Institute of Actuaries (\*\*\*\*).

ATTENDU qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007, selon ces nouveaux critères choisis par les administrateurs, le surplus était de 12%. Les fiduciaires auraient dû, sur une base d'équité et de justice, effectuer le 3<sup>e</sup>

versement selon des évaluations actuarielles faites pour 2006, en fonction de ces mêmes critères. **Le surplus aurait été de 8,13%, soit 2,13%.de plus que le 6% requis pour faire le 3<sup>e</sup> versement.** Le surplus de 2,13% représentait un montant de 21,5 millions. Le 3<sup>e</sup> versement aurait coûté environ 20 millions.

ATTENDU que les membres du Bureau des gouverneurs, fiduciaires et administrateurs ultimes du régime de retraite, ont l'obligation fiduciaire de verser aux retraités et aux employés les bénéfices provenant des surplus. Ces surplus proviennent des sommes versées au fonds du régime de retraite par les employés et par les retraités, durant leur emploi. L'employeur a toujours considéré ses contributions comme faisant partie de la rémunération des employés. Par conséquent, l'employeur ne doit pas profiter des bénéfices qui proviennent du fonds constitué par les rémunérations de ses employés actuels et anciens, fonds créé pour assurer leur rémunération de retraite.

CONSIDÉRANT tous ces éléments, nous constatons que les retraités n'ont pas été traités de façon juste et équitable, dans le partage du surplus. À la demande de l'Université, le surplus a été calculé selon des critères favorables à la création d'un surplus du fonds du régime de retraite, au 1<sup>er</sup> janvier 2007. La corporation universitaire en a pris avantage et a favorisé les employés, sans tenir compte des retraités. Ce surplus aurait dû profiter d'abord aux retraités et aux employés. De toute façon, le congé de contribution de l'employeur n'est acceptable que si la loi lui interdit de contribuer.

**EN CONSÉQUENCE, l'Association des professeurs retraités de l'Université d'Ottawa demande que les fiduciaires agissent selon les principes de justice fondamentale et d'équité. Qu'ils prennent rapidement les moyens pour établir la part globale du surplus à laquelle les retraités et les employés ont droit, en tenant compte que les employés ont déjà reçu environ 6 600 000\$ en 2007-2008, grâce à leur congé de contribution. Qu'ils établissent les sommes à verser à chaque retraité et à chaque employé de l'Université d'Ottawa, Nous demandons que cela soit fait dans les plus brefs délais.**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Philogene et appuyé par H. Albert Hubbard

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle soit portée à la connaissance des fiduciaires, (les membres du Bureau des gouverneurs), des actuaires, des vérificateurs du régime de retraite et des membres du comité de pension de l'Université d'Ottawa, en leur demandant d'y donner suite dans les plus brefs délais. **Adoptée à l'unanimité.**

**\*\*\*The University of Ottawa Retirement Pension Plan, Report on the Actuarial Valuation for Funding Purposes as at January 1, 2007, by MERCER.**

**\*\*\*\* A new Canadian Institute of Actuaries Standard of Practice For Determining Pension Commuted Values (« CIA Standard ») became effective on February 1, 2005 (MERCER, page 5).**



Annex «A»

Association des professeurs  
retraités de l'Université d'Ottawa



Association of Professors  
Retired from the University of Ottawa

**FINANCIAL REPORT**  
**for the period 1 May 2007 - 30 April 2008**

<b>REVENUE</b>	
membership dues	\$10,627.08
interest	\$1,624.76
<b>net revenue</b>	<b>\$12,251.84</b>
<b>EXPENSE</b>	
reproduction	\$576.35
AGM meeting and reception	\$1,357.68
supplies	\$573.65
bank charges	\$26.02
CURAC dues and meeting	\$1,224.32
mailings	\$1,022.38
expenses for services	\$922.09
administration	\$130.33
misc.	\$103.81
APRUO scholarship endowment	\$1,000.00
<b>net expense</b>	<b>\$6,936.63</b>
Excess of revenue over expense	<u>\$5,315.21</u>
<b>ASSETS</b>	
chequing acct at TD Canada Trust	\$1,797.68
acct at ING DIRECT	\$5,807.28
GICs	\$40,000.00
<b>Total Assets</b>	<u><b>\$47,604.96</b></u>
<b>LIABILITIES (as of April 30)</b>	
accounts payable	\$60.00
<b>Total liabilities</b>	<u><b>\$60.00</b></u>
Excess of total assets over total liabilities	<u><b>\$47,544.96</b></u>

141, rue Louis-Pasteur, pièce 117,  
Ottawa (Ontario) Canada K1N 6N5

141 Louis Pasteur Street, room 117,  
Ottawa, Ontario, Canada K1N 6N5

|

## Professionnels



**V. Peter Harder**  
LL.D., M.A., B.A.  
(spécialisé)  
Conseiller principal en  
matière de politiques  
gouvernementales  
Bureau : Ottawa

Langues parlées : Anglais, Français, Allemand

- [xCard](#) [Version intégrale](#) [Imprimer](#)
- Téléphone : +1 613 783 9664
- Courriel principal : [peter.harder@fmc-law.com](mailto:peter.harder@fmc-law.com)

## SURVOL

## COMPÉTENCE

## PLUS SUR PETER

Peter Harder s'est joint à Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L. à titre de conseiller principal. Grâce à son expérience de plus de 30 ans dans la fonction publique et à sa connaissance des processus décisionnels fédéraux, M. Harder possède de vastes compétences en matière de politiques gouvernementales.

Avant de se joindre à FMC, M. Harder était le sous-ministre possédant la plus longue feuille de route au sein du gouvernement du Canada. M. Harder a été nommé sous-ministre pour la première fois en 1991 et a travaillé comme haut fonctionnaire principal dans plusieurs ministères, notamment au Conseil du Trésor, au ministère du Solliciteur général, au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, à Industrie Canada et au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Dans le cadre de ses fonctions au ministère des Affaires étrangères, M. Harder a personnellement représenté le Premier ministre du Canada à trois Sommets du G8 (Sea Island, Gleneagles et Saint-Petersbourg). Il a également coprésidé le Groupe de travail stratégique Canada-Chine.

M. Harder a siégé aux conseils d'administration de la Banque de développement du Canada, du Conseil national de recherche du Canada et de la Commission canadienne du tourisme. Il a également été membre du Conseil consultatif de l'Agence spatiale canadienne et gouverneur honoraire du Forum des politiques publiques.

En 2000, la Gouverneure générale a remis à M. Harder le Prix pour services insignes de la fonction publique du Canada; en 2002, il a reçu la Médaille du jubilé de la reine Élisabeth de la fonction publique; en 2007, le président de la Colombie l'a nommé Grand Officier de l'Ordre de San Carlos pour sa contribution exceptionnelle aux relations internationales.

M. Harder siège présentement au Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa et est membre fondateur d'un forum du secteur privé qui encourage la coopération en matière d'économie et de sécurité, le North American Security Forum. De même, il a récemment été nommé aux conseils d'administration de Great-West Lifeco (London Life, Canada-Vie et La Great-West), de ARISE Technologies, de TéléSAT Canada et de Pinetree Capital Limited.

M. Harder siège également au conseil des gouverneurs du Conseil commercial Canada-Chine (CCCC) et au conseil d'administration de l'Association d'affaires Canada-Russie-Eurasie (AACRE).

De plus, il est un commentateur régulier de l'émission Politics with Don Newman diffusée sur les ondes de CBC Newsworld.

## CHAMP DE COMPÉTENCE

- Énergie
- Politiques gouvernementales
- Ressources naturelles mondiales et infrastructures

## FORMATION

- University of Waterloo, LL.D. honoris causa, 2005
- Queen's University, M.A., 1977
- University of Waterloo, B.A. spécialisé (Sciences politiques), 1975

Montréal • Ottawa • Toronto • Edmonton • Calgary • Vancouver • New York

[Communiqués de presse](#) | [Salle de presse](#) | [Plan du site](#) | [Modalités d'utilisation et confidentialité](#)

© 2007 Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés.

|

Annex «C»



uOttawa

Université d'Ottawa  
Bureau de la trésorerie  
et la caisse de retraite

University of Ottawa  
Treasury and Pension  
Fund Office

Date: May 30, 2008

To: Pension Plan Committee

From: Barbara Miazga, Treasurer/Director-Pension Fund

Subject: Director, Pension Fund Report

### I. PORTFOLIO ASSET MIX AT MARCH 31, 2008

	\$ Millions	Actual	Benchmark
Canadian Equities	222	18.2%	19.0%
Global Equities	412	33.9%	36.0%
<b>Total Equities</b>	<b>634</b>	<b>52.1%</b>	<b>55.0%</b>
<b>Total Fixed Income</b>	<b>422</b>	<b>34.7%</b>	<b>30.0%</b>
<b>Total Real Return Assets</b>	<b>152</b>	<b>12.4%</b>	<b>15.0%</b>
Operating Cash/Short-term	2	0.7%	0.0%
<b>Total Fund</b>	<b>1,217</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>

Market value of total assets of \$1,217 million represents a decline from \$1,259 million at December 31, 2007.

The asset mix is presented above with all assets held in the individual managers' accounts classified according to their mandate. Market value of the foreign currency contracts for hedging purposes is included with global equities; the cash and short-term component represents the amount held in the uOttawa account to meet operational requirements. The asset mix and manager structure are in compliance with all guidelines.

### II. PENSION FUND INVESTMENT COMMITTEE ACTIVITIES

**Real Estate:** The pension fund's first investment was funded in January 2008 and commitments were made to invest in 4 additional closed ended pooled funds subsequent to quarter end. Real estate is part of the allocation to real return assets.

613-562-5953  
613-241-2013

1 Nicholas (803)  
Ottawa ON K1N 7B7 Canada  
www.uOttawa.ca

|

Annexe «D»

**APRUO / APSR/SSRA, 141, rue Louis-Pasteur, Pièce 117  
Ottawa ON K1N 6N5**

Ottawa, le 12 juin 2008

Chers membres du personnel retraité,

L'Association des professeurs retraités (l'APRUO) et l'Association du personnel de soutien retraité (l'APSR) sont liées par un même intérêt, soit celui d'une bonne communication avec le personnel retraité.

Une bonne communication avec les retraités est présentement difficile car l'Université et les deux associations ci-haut mentionnées n'ont pas accès à leur liste réciproque des personnes retraitées. Par exemple, l'Université possède une liste contenant tous les noms et toutes les adresses postales sans toutefois avoir toutes les adresses de courriel des retraités. L'APRUO et l'APSR n'ont pas accès à une liste de tous les retraités, donc leurs listes sont, de prime abord, incomplètes, ce qui rend difficile toute communication avec l'ensemble de la communauté des retraités.

Nos communications avec vous se veulent informatives et enrichissantes. Voilà notre intérêt à connaître vos coordonnées. L'Université ne peut donner aux associations vos coordonnées si vous ne consentez pas par écrit à cette divulgation. Les deux associations sont également tenues par le même engagement, vis-à-vis l'Université et entre elles.

Si vous acceptez qu'un échange d'information, concernant votre nom, adresse postale, adresse de courriel, vos numéros de téléphone et de télécopieur, se fasse entre l'Université et nos deux associations, nous vous demandons de compléter le formulaire joint à la présente lettre et de le retourner dans l'enveloppe pré-adressée ou au président de l'APRUO ou à la présidente de l'APSR, selon votre choix. Un comité composé de représentants de l'APRUO et de l'APSR vérifiera les réponses reçues et les remettra à l'association concernée et à l'Université.

Si toutefois vous ne retournez pas un formulaire de consentement signé, nous devons vous informer que nous ne pouvons pas communiquer avec vous, car l'Université refusera de nous donner vos coordonnées, en se fondant sur la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Vous êtes priés de retenir que les autorités de l'Université, de l'APRUO et de l'APSR s'engagent à échanger leurs listes entre elles et à ne jamais les donner à d'autres organismes, entreprises, institutions et personnes morales ou physiques.

Votre collaboration est importante pour vous et pour nous. Nous vous remercions de bien vouloir prendre le temps de lire attentivement notre message.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente de l'APSR

Le président de l'APRUO

Lise Lépine

Viateur Bergeron

**VOIR LE FORMULAIRE À COMPLÉTER À LA PAGE 2**

**(English, overleaf)**

|



Annexe «E»

**Subject:** Évaluations actuarielles du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa

## APRUO

Association des professeurs retraités de l'Université d'Ottawa  
Association of Professors Retired from the University of Ottawa

Gatineau, le 17 avril 2008

Monsieur Marc Bouchard, FSA, FICA  
MERCER  
360, rue Albert, bureau 701  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X7

Objet : Évaluations actuarielles du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa

Monsieur Bouchard,

Je vous transmets cette lettre à titre de président de l'Association des professeurs retraités de l'Université d'Ottawa et à titre de membre du comité de pension.

À la réunion du comité de pension, le 14 mars dernier, j'ai demandé que votre rapport, contenant les évaluations actuarielles au 1<sup>er</sup> janvier 2008, nous soit transmis au moins dix jours avant la réunion prévue pour le 30 mai prochain, délai nécessaire pour nous permettre de lire et de comprendre ce rapport.

Je ne suis pas un expert. Il me faut du temps et la possibilité de vous consulter lors de ma préparation pour la réunion. Nous recommandons votre rapport pour adoption par le comité exécutif du Bureau des gouverneurs et par le Bureau des gouverneurs. Nos recommandations semblent importantes.

La bonne gouvernance exige que l'on me fournisse les moyens pour remplir mes obligations de fiduciaire envers les retraités de l'Université d'Ottawa. Il s'agit des avoirs et des droits de personnes qui dépendent de notre honnêteté et de notre respect de leurs intérêts. Je compte sur vous et vos collègues de Mercer pour nous fournir le rapport sur la base duquel sera préparée la présentation «power point» qui ne nous donne pas les renseignements essentiels à une valable analyse et approbation.

Veillez agréer, Monsieur Bouchard, mes remerciements au nom de tous les retraités de l'Université d'Ottawa.

Viateur Bergeron, 17, rue Lavallée, Gatineau QC J8Z 1N9 Téléphone : 819 771-8614 ;  
cellulaire : 819 665-2760 ; [vberger@uottawa.ca](mailto:vberger@uottawa.ca)

c. c. Membres des conseils d'administration de l'APRUO, de l'APSR et aux membres du comité de pension.

2008-05-14

|

**Viateur Bergeron**

---

**De :** "Viateur Bergeron" <VBERGER@UOTTAWA.CA>  
**À :** "Bouchard, Marc" <Marc.Bouchard@mercero.com>  
**Cc :** "Louise Page-Valin" <lpvalin@uottawa.ca>; "Barbara Miazga" <Barbara.Miazga@uottawa.ca>  
**Envoyé :** 21 avril 2008 21:03  
**Objet :** Re: Évaluations actuarielles du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa

Bonsoir monsieur Bouchard,

Je vous remercie pour votre réponse. J'apprécie beaucoup que vous ayez pris la peine de m'informer du processus que vous suivez. Cependant plusieurs des éléments de votre réponse, sincère et honnête à n'en pas douter, me laissent perplexe. J'aimerais bien avoir l'occasion d'en discuter avec vous, si c'est possible. J'attends votre réponse sur cette demande.

Veuillez agréer, monsieur Bouchard, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Viateur Bergeron

----- Original Message -----

**From:** Bouchard, Marc  
**To:** Viateur Bergeron  
**Cc:** Louise Page-Valin ; Barbara Miazga  
**Sent:** Monday, April 21, 2008 5:37 PM  
**Subject:** RE: Évaluations actuarielles du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa

Bonjour Monsieur Bergeron,

Merci de m'informer de vos préoccupations.


Nous allons faire tout ce qui est possible pour que notre présentation sur l'évaluation actuarielle soit prête quelques jours avant la rencontre du Comité de retraite du 30 mai prochain. Toutefois, compte tenu de l'ampleur de la tâche, il semble très peu probable qu'elle sera disponible 10 jours à l'avance. Concernant le rapport d'évaluation actuarielle, celui-ci ne peut être préparé avant que l'évaluation actuarielle ne soit approuvée par le Conseil des gouverneurs. Au moment où Mercer rencontrera le Comité de retraite, il n'y aura donc pas de document disponible autre que notre présentation au Comité.

Sincèrement,

**Marc Bouchard**  
**Conseiller principal**  
**Mercer**  
**Consitution Square I**  
**360, rue Albert, bureau 701**  
**Ottawa (Ontario) K1R 7X7**  
**Canada**

**Téléphone :** +1 613 760 2973  
**Cellulaire :** +1 613 298 4866  
**Télécopieur :** +1 613 230 9357  
**Adjointe :** Julie Perrier  
**Téléphone de l'adjointe:** +1 613 760 2951

2008-05-14



---

Nous vous invitons à transmettre vos questions au / Please send your questions to: [apruo@uottawa.ca](mailto:apruo@uottawa.ca).